



Règlement du Championnat Seniors à 11 F

ARTICLE 1

1. Cette épreuve est ouverte aux équipes des Clubs désirant y participer. (Seniors, U20 F, U19F, U18 F) ainsi qu'aux U17 F et U16 F, à condition d'y être autorisées médicalement et dans les conditions et limites fixées par les règlements de la FFF et de la LMF.

2. Tout club s'engageant dans le championnat Seniors F à 11 Départemental 1 (SF11 D1) est obligatoirement engagé dans la Coupe Paul Marenco.

3. La participation d'un club engagé dans le championnat Seniors F à 11 Départemental 1 (SF11 D1) aux barrages d'accession du Championnat Féminin Régional 1 de la LMF est soumise à la mise en place, en début de saison, d'une Ecole de football Féminin comprenant au minimum six joueuses licenciées U6 F à U9 F participant aux rassemblements féminins menés par le DCA ou avoir engagé une équipe féminine en football d'animation en U11F. Un état des lieux au regard du respect de ce critère en date 31 décembre de la saison en cours est notifiée à chaque club, le constat définitif étant arrêté au 30 avril.

ARTICLE 2

Elle comprend une seule poule si le nombre d'équipes engagées est égal ou inférieur à 12. Celles-ci se rencontrent en matches « aller-retour ».

En fin de saison, le club finissant premier est déclaré Champion de la Côte d'Azur et pourra participer au Plateau Régional d'Accession au Championnat Féminin Régional 1 de la LMF, s'il remplit les conditions d'accession prévues par les Règlements en vigueur.

Si ce club ne désire pas participer à ce plateau, le Comité de Direction du District de la Côte d'Azur désigne le Club devant le remplacer, en tenant compte du classement de la poule.

ARTICLE 3

Si le nombre d'équipes engagées est supérieur à 12, le championnat se déroule en deux phases.

3.1 : Les équipes sont réparties géographiquement en deux poules et se rencontrent sur un seul match « aller simple », lors d'une première phase.

3.2 : A l'issue de la première phase, un classement est établi. Les trois équipes les mieux classées dans chaque poule constituent la poule D1 de la deuxième phase. Les autres équipes sont réparties géographiquement en une ou plusieurs poules de six équipes chacune et constituant la série D2.

3.3 : Lors de cette deuxième phase, les équipes se rencontrent en matches « aller-retour ». En fin de saison, le club finissant premier de la poule D1 est déclaré Champion de la Côte d'Azur Départemental 1 (SF11 D1) et pourra participer au Plateau Régional d'Accession au Championnat Féminin Régional 1 de la LMF, s'il remplit les conditions d'accession prévues par l'article 3 du présent règlement.

Si ce club ne désire pas participer à ce plateau, le Comité de Direction du District de la Côte d'Azur désigne le Club devant le remplacer, en tenant compte du classement de la poule.

ARTICLE 4

Chaque rencontre se joue en deux période de 45 minutes chacune, à la date prévue au calendrier établi par la Commission Féminine du District de la Côte d'Azur, qui pourra accorder des dérogations, à titre exceptionnel, après réception de l'accord écrit de chacun des Clubs en présence, au moins quinze jours avant la date prévue au calendrier.

ARTICLE 5

Pour cette épreuve, les clubs recevant doivent obligatoirement fixer les rencontres sur un terrain classé au minimum au niveau 6. Des dérogations limitées dans le temps peuvent être accordées par le Comité de Direction.

ARTICLE 6

Toutes les joueuses doivent obligatoirement avoir leur maillot numéroté. Les joueuses débutant la rencontre doivent être numérotées de 1 à 11 ; les remplaçantes étant obligatoirement numérotées de 12 à 14 au maximum. Chaque numéro doit être inscrit sur la feuille de match, en regard des nom et prénom de l'intéressé.

NOTA BENE :

LES MODIFICATIONS ET TEXTES NOUVEAUX APPARAISSENT EN **BLEU, GRAS ET ITALIQUE**